

## ÉTUDE ET RAPPORT

# Une feuille de route pour le futur commissaire européen chargé de l'Emploi

### À retenir

Le « think tank » européen Bruegel a adressé un mémo au prochain commissaire chargé de l'Emploi et des Affaires sociales.

Il devra convaincre les États membres de renforcer leur coopération pour faire face aux conséquences sociales de la crise.

À défaut, il devra concentrer son travail sur les défis à long terme : le vieillissement démographique, l'immigration et la mobilité au sein de l'UE.

Il est nécessaire d'« accorder une attention nouvelle et beaucoup plus soutenue à la dimension sociale en Europe », expliquait José Manuel Barroso en demandant son investiture devant le Parlement européen. Un message que devra entendre le futur commissaire à l'Emploi et aux Affaires sociales qui remplacera sans doute le peu charismatique ancien Premier ministre tchèque Vladimír Špidla. « D'autant plus que, indique Jakob von Weizsäcker, économiste, dans un mémo adressé à la nouvelle Commission européenne par le *think tank* européen Bruegel, il sera confronté à une demande croissante d'Europe sociale dans un environnement qui rendra encore plus difficile d'y répondre favorablement. »

### Renforcer la flexicurité

Que peut faire le futur commissaire qui prendra ses fonctions au moment où le taux de chômage dans l'UE atteindra un pic ? Le premier conseil de Bruegel est de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Car plus les pays auront introduit de flexibilité dans leur marché du travail, ce qui aura permis d'augmenter efficacement le taux d'emploi en période de croissance, plus ils seront confrontés à une montée rapide du chômage et à une éventuelle remise en cause de la flexicurité. En effet, l'un des principes phares de la flexicurité, qui « est la réallocation des travailleurs des secteurs en déclin vers les secteurs en croissance, risque d'être largement inapproprié tant que la reprise économique ne sera pas au rendez-vous », analyse Jakob von Weizsäcker. « En d'autres termes, la flexibilité signifiera que les gens vont perdre leur emploi encore plus vite », résume-t-il. Par conséquent, le commissaire devrait convaincre les États membres d'agir de concert pour faire face aux conséquences sociales de la crise et adapter la flexicurité en mettant en place des mécanismes de sécurisation, comme le recours au chômage partiel ou l'attribution d'un revenu minimum d'activité. Mais si ces derniers ne sont pas prêts à travailler ensemble pour renforcer la flexicurité,

il reste une alternative au commissaire : les laisser gérer eux-mêmes les conséquences de la crise et concentrer l'effort communautaire sur les enjeux à long terme.

### Préparer l'avenir

Ainsi, face au vieillissement démographique, le commissaire devra inciter les États à assurer le maintien des salariés âgés sur le marché du travail, même si cela est à contre-courant des pratiques de préretraite auxquelles les gouvernements ont de nouveau recours. Il lui faudra aussi mener des actions pour combattre les idées fallacieuses qui polluent le débat sur l'immigration : « Les migrants sont accusés de prendre le travail des nationaux s'ils conservent leur emploi, et de vivre sur leur dos quand ils perdent leur emploi. Avec cette logique défectueuse, les migrants seront toujours blâmés », souligne l'économiste. Ce dernier préconise d'améliorer le système adopté cette année pour attirer une immigration hautement qualifiée, la directive « carte bleue », qui doit son nom aux travaux qu'il a menés. « Ce dispositif ne va pas assez loin. Il faut qu'il soit plus incitatif : la carte bleue doit ga-

rantir une parfaite liberté de circulation dans l'UE, ce qui n'est pas le cas avec le texte actuel. » Enfin, le commissaire devra poursuivre les travaux sur la portabilité des droits en matière sociale afin de bâtir un réel marché de l'emploi européen.

### Trois outils pour agir

Le commissaire dispose de « trois outils » : 1° L'initiative législative. Mais ce levier est limité car les États ont jalousement conservé leur souveraineté sur les questions sociales, et le traité de Lisbonne n'y changera rien. 2° Pour ce qui est du recours au levier financier – le commissaire dispose du troisième budget de l'UE –, son utilisation via le Fonds social européen reste trop rigide et ne permet pas de mobiliser l'outil vers des actions de financement ciblées pour renforcer la flexicurité ou faciliter la mobilité. 3° Reste alors le pouvoir de persuasion du commissaire qui devra être présent et visible dans les débats européens, par exemple en incitant les États à intensifier leur coopération pour échanger de bonnes pratiques et mettre en avant des politiques qui donnent des résultats. ■

## Une commission parlementaire sur la crise

Le Parlement européen a décidé, le 8 octobre, de mettre en place une commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale. Cette commission se voit attribuer un mandat de douze mois pour :

- Analyser et évaluer l'ampleur de la crise financière, économique et sociale, son impact sur l'UE et ses États membres, ainsi que l'état de la gouvernance mondiale, et proposer des mesures appropriées pour reconstruire à long terme des marchés financiers sains et stables, qui permettront

- de soutenir une croissance durable, la cohésion sociale et l'emploi, à tous les niveaux, et fournir une évaluation de l'effet de ces mesures et du coût de l'inaction.
- Analyser et évaluer la mise en œuvre à ce jour de la législation communautaire dans tous les domaines concernés, ainsi que la coordination des actions entreprises par les États pour soutenir une croissance durable et qualitative et les investissements à long terme en vue de lutter contre le chômage et de répondre aux défis

- démographique et climatique, tout en respectant le principe de subsidiarité.
- Établir les contacts nécessaires et organiser des auditions avec les institutions de l'UE et les institutions et forums nationaux, européens et internationaux, avec les Parlements et les gouvernements nationaux des États membres et des pays tiers, ainsi qu'avec des représentants de la communauté scientifique, des entreprises et de la société civile, y compris les partenaires sociaux.